



**Accessibilité  
universelle**

COMMISSION MÉTROPOLITAINE  
D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

**RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018**





PAGE 6

Rendre la cité accessible à toutes et tous



PAGE 10

La chaîne des déplacements



le dossier

PAGE 12

L'habitat inclusif, un "chez soi", parmi les autres



PAGE 18

Faciliter les cheminements



PAGE 20

Au coeur des grands projets urbains



PAGE 22

L'accessibilité du bâti



PAGE 26

Transports en commun





© Stephan Ménoiret - NM



© Christine Blanchard



© P. Garçon - NM

La qualité de vie pour toutes et tous est au cœur du développement de notre Métropole. En matière d'accessibilité universelle, cette ambition se traduit par une action volontariste sur l'offre de transports, la qualité des espaces publics et des cheminements, l'accessibilité des services publics.

En 2018, nous avons souhaité approfondir et enrichir notre vision de l'accessibilité universelle en mettant en lumière la question du logement. Ce thème a pris une large place dans les travaux de la Commission métropolitaine d'accessibilité universelle. Comment proposer à toutes et tous un logement sécurisé et adapté à sa situation, qu'elle soit transitoire ou pérenne ? Le séminaire organisé sur l'habitat inclusif en juin a éclairé cette question à partir de témoignages et d'initiatives portées par les associations et a ouvert des pistes de travail pour l'avenir.

L'adoption du Programme local de l'habitat en décembre 2018 en est une traduction concrète. Le PLH vise à répondre aux besoins en logements des habitants de la Métropole et à faire progresser l'égalité avec un objectif de production de 100 % de logements accessibles (de l'habitation à l'espace public) et de 10 % de logements adaptés aux besoins des personnes âgées et/ou en situation de handicap. Le lancement du chantier sur l'habitat inclusif est venu compléter ces actions pour renforcer l'accessibilité universelle.

L'amélioration des cheminements piétons se poursuit et la vigilance reste de mise pour garantir l'accessibilité des espaces publics pendant les travaux liés aux grands projets urbains à l'instar de la transformation du parvis de la gare Nord. 80% des arrêts de transport en commun sont désormais accessibles et 63 des 83 équipements métropolitains recevant du public sont mis en accessibilité.

Ces réalisations s'appuient sur l'expertise d'usage des citoyennes et citoyens. Les membres de la Commission métropolitaine d'accessibilité universelle ont d'ailleurs contribué à la réflexion sur l'évolution de l'offre de transports.

Le trophée décerné en 2018 à Nantes Métropole par l'APAJH (Association pour adultes et jeunes handicapés) récompense le développement de la signalétique universelle au sein des services publics. Cette distinction salue l'invention de solutions pour le quotidien avec les acteurs du territoire.

**Johanna Rolland**  
Maire de Nantes  
Présidente de Nantes Métropole

**Jacques Garreau**  
Vice-Président en charge des déplacements  
doux, des continuités piétonnes  
et du handicap



# Rendre la **cit** accessible à toutes et tous



© Stephan Menoret - NM

## La feuille de route

Construire une métropole inclusive pour toutes les personnes en situation de handicap, en préservant leur autonomie et le plein exercice de leur citoyenneté, avec l'appui de la Commission métropolitaine de l'accessibilité universelle (CMAU). Cette politique publique repose sur la prise en compte d'un accès global à la cité, que l'on peut définir selon 6 axes : les transports, l'habitat, l'espace public, l'emploi, le développement urbain et le cadre bâti. Rendre la vie plus facile et plus simple à toutes et tous, tous les jours, c'est l'essence même de l'accessibilité universelle dans la société.

## L'expertise d'usage, une pratique omniprésente

Intégrer l'expertise d'usage, c'est prendre en compte les besoins des usagers et futurs usagers pour une réelle utilité des réponses et solutions offertes, en anticipant les difficultés qu'ils peuvent ou pourront rencontrer. Cette démarche de conception innovante inspirée de l'urbanisme participatif est au cœur de nos pratiques.

## LES INSTANCES DE CONCERTATION

### Le Groupe d'accessibilité universelle de la Métropole (GAU 24)

Le GAU 24 exprime la volonté de la Métropole de favoriser l'échange des bonnes pratiques au niveau local.

Cette instance est composée de maires et d'élus en charge de la politique handicap dans les 24 communes de l'agglomération. Elle choisit ses priorités de travail et se réunit chaque année dans l'objectif de partager les politiques métropolitaines et communales en matière de handicap et d'accessibilité.

### La Commission métropolitaine de l'accessibilité universelle (CMAU)

La collectivité s'appuie sur une dynamique partenariale et s'est dotée, dès 2005, d'une instance de concertation, devenue en 2015 Commission métropolitaine de l'accessibilité universelle (CMAU). En adoptant la notion d'accessibilité universelle, les élus de la Métropole ont adapté cette instance aux évolutions législatives, et l'ont ouverte aux représentants des personnes âgées et du monde économique. Cette instance, désormais plus participative, favorise la co-construction des politiques publiques. Elle assure le suivi de la mise en accessibilité de la Métropole nantaise.

### Les partenaires membres de la CMAU

#### Des représentants des associations et des usagers

**AFM** Association française contre les myopathies

**MSRD** Association Maison des sourds René Dunan

**ADAPEI** Association départementale des amis et parents de personnes handicapées mentales

**Handisup** Association pour l'intégration des étudiants handicapés

**APAJH** Association pour adultes et jeunes handicapés

**APF** Association des paralysés de France

**Association Valentin Haüy** au service des aveugles et malvoyants

**COPHAVI** Comité des organisations pour les personnes handicapées visuelles

**Gérontopôle** Réseau d'acteurs du bien vieillir en Pays de la Loire

**ORPAN** Office des retraites et personnes âgées

**CODERPA 44** Comité départemental des retraités et personnes âgées

#### Des experts et des personnes qualifiées

**AURAN** Agence d'urbanisme de la région nantaise

**Les Hauts Thébaudières** Institut public

**La Persagotière** Institut public

**USH** Union sociale de l'habitat des Pays de la Loire

**Chambre de Commerce et d'Industrie** Nantes Saint-Nazaire

**SEMITAN** Société mixte des transports de l'agglomération nantaise

**NGE** Société mixte Nantes gestion équipement

**GIRPEH** Groupement interprofessionnel régional pour la promotion de l'emploi des personnes handicapées

## En deux mots

### L'accessibilité universelle, c'est quoi ?

C'est l'accès à une ville pensée pour toutes et tous : ce qui s'avère nécessaire pour 10 % de la population est utile pour 40 %, et confortable pour 100 % des usagers. Les aménagements a priori conçus pour un public en situation de handicap renforcent le bien-être de toutes et tous (personnes âgées, accidentés de la vie, enfants en bas âge, familles avec poussettes, livreurs, touristes, résidents étrangers...).

### La métropole inclusive, c'est quoi ?

C'est offrir à toute personne, en situation de handicap ou non, la possibilité d'accéder à l'ensemble des activités et des domaines de la vie sans jamais être empêchée par un environnement hostile. C'est une façon de vivre ensemble, en citoyens égaux et respectés.



© Mission égalité - NM



# Rétrospective 2018

## L'accessibilité universelle en actions

### Les axes stratégiques

- > **L'accessibilité universelle** : aux services publics, un confort d'usage pour toutes et tous
- > **Construire une société inclusive** permettant le plein exercice de la citoyenneté
- > **Renforcer la place de l'usager** au cœur de l'action publique
- > **Dynamiser et renforcer l'action publique** en partenariat avec les acteurs locaux

20 mars 2018

**Séance plénière de la CMAU, thématique habitat**  
**ÉLABORER UN NOUVEAU PLH 2019-2025**  
 Les rencontres des acteurs ressources du territoire favorisent la connaissance du public concerné et dessinent les orientations du Programme local d'habitat.

*Voir aussi page 14*

GAU24

**S'APPUYER SUR LES EXPERIENCES LOCALES D'HABITAT INCLUSIF**

Visite des deux sites, Ker'âge et Les Tilleuls, avec le témoignage des résidents et des professionnels.

Du 8 juin au 4 juillet

**Dialogue citoyen tram2Demain.**  
**PENSER LES TRAMWAYS DE DEMAIN**  
 Le groupe de 39 participants à la démarche s'est réuni 5 fois pour réfléchir au tramway de demain et restituer un carnet des attentes à l'agence de design en charge du projet.

*Voir aussi page 28*

8 juin 2018

**Visite sur site Gare Nord**  
**AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ DE LA GARE PENDANT LES TRAVAUX**  
 Première réunion de la cellule de veille des abords de la gare SNCF.

*Voir aussi page 20*

12 juin 2018

**Séance plénière élargie de la CMAU, thématique habitat**  
**PRENDRE EN COMPTE LES BESOINS DE TOUS LES HABITANTS**

Séminaire « Habiter inclusif », présentant des exemples d'actions sur le territoire et le renouvellement du PLH 2019-2025.

*Voir aussi notre dossier page 12*

27 septembre 2018

**Séance plénière de la CMAU**  
**BILAN DE L'ANNÉE ET PERSPECTIVES DE TRAVAIL**

Présentation du rapport d'activité 2017, remise du cahier d'évaluation de Proxitan et des actes du séminaire « Habiter inclusif ».

14 septembre 2018

**Atelier - test Proxitan**  
**RENDRE ACCESSIBLES LES TRANSPORTS ET LES SERVICES**

Les membres de la commission ont profité d'un atelier pour tester les véhicules Proxitan actuels et établir les évolutions à apporter.

*Voir aussi page 29*

22 novembre 2018

**Cérémonie des Trophées APAJH 2018**  
**DÉVELOPPER UNE SIGNALÉTIQUE UNIVERSELLE**

Nantes Métropole est récompensée pour la mise en œuvre d'une signalétique universelle et accessible dans les Établissements Recevant du Public (ERP).

*Lire page 24*

3 décembre 2018

18 décembre 2018

**Atelier sur les arrêts de bus**  
**OBSERVER LES AVANCÉES DU RENOUVELLEMENT DES ABRIBUS**

Les membres de la CMAU ont pris connaissance des évolutions de l'accessibilité des arrêts de transports et de la mise en place des bornes d'information voyageurs visuelles et sonores dans les nouveaux abribus.

*Lire page 27*

31 janvier 2019

**Réunion de concertation**  
**METTRE EN ACCESSIBILITÉ LE NOUVEAU CHU DE NANTES ET SES ABORDS**

Le volet accessibilité du projet du CHU a été présenté aux membres de la CMAU.

*Lire page 21*

13 décembre 2018

**Atelier accessibilité des nouveaux tramways**  
**RENDRE CONCRÈTE LA DÉMARCHE TRAM2DEMAIN**

Les membres de la CMAU se sont réunis pour échanger et enrichir le cahier des attentes issu de la démarche « Tram2Demain ».

# La chaîne des déplacements : fluidifier les parcours

## Je pars de chez moi

Voir aussi nos perspectives pour le logement des personnes en situation de handicap – Page 14

## Je chemine en tant que piéton

En 2018, selon le diagnostic du Schéma directeur d'accessibilité :



**37 %** des cheminements sont conformes ou praticables pour les personnes en fauteuil roulant



**50 %** des cheminements sont conformes ou praticables pour les personnes mal marchantes



**48 %** des cheminements sont conformes ou praticables pour les personnes aveugles ou malvoyantes

Voir aussi l'état des lieux des cheminements piétons – Page 18

### Qu'est-ce que le "cheminement accessible" ?

Pour qu'un cheminement soit considéré comme accessible, il ne doit pas excéder 300 mètres entre la place de stationnement ou l'arrêt des transports en commun, et l'entrée d'un établissement recevant du public (ERP).



## J'accède au service public dans un ERP

**1,9 M€**

ont été investis en 2018 pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public sur Nantes Métropole.

**76 %**

d'ERP accessibles fin 2018, soit 5 établissements rendus accessibles en 2018

Voir aussi les actions sur les ERP de la Métropole – Page 22

## J'arrive sur un grand projet urbain

... comme la gare SNCF ou le prochain CHU de Nantes

Voir aussi les actions sur les grands projets de la Métropole – Page 20

## Je prends les transports en commun

**250 000 €**

ont été investis en 2018 pour la mise en accessibilité des arrêts de bus existants, en plus des investissements pour les lignes structurantes.

**100 %** des véhicules de la SEMITAN sont accessibles (hors affrétés)

**80 %** des arrêts sont accessibles sur le réseau

Voir aussi les actions sur les transports – Page 26



# L'habitat inclusif, un "chez soi" parmi les autres

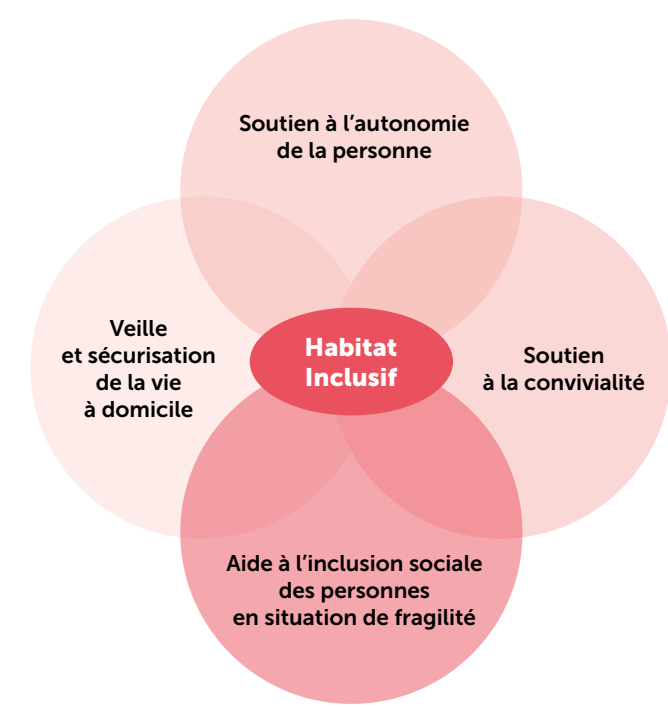
Dans une société caractérisée par le vieillissement de la population et l'évolution de besoins des personnes en situation de handicap, l'adaptation des logements constitue un sujet central pour les prochaines décennies. En cohérence avec les principes de l'accessibilité universelle, la métropole nantaise s'engage à fournir des réponses à celles et ceux qui, au-delà de leur perte d'autonomie, souhaitent choisir librement leur habitat... Et les personnes avec qui le partager.



© Rodolphe Delaroque - NM



© Mission égalité - NM



"Guide de l'habitat inclusif pour les personnes handicapées et les personnes âgées", nov. 2017 - CNSA.

12 juin 2018

## Un séminaire pour avancer ensemble

Un séminaire de la Commission Métropolitaine de l'Accessibilité Universelle (CMAU) et du Groupe d'Accessibilité Universelle des 24 communes (GAU 24) a été organisé à la CCI Nantes Saint-Nazaire. Mis en œuvre par la Mission égalité – en collaboration avec la Direction de l'habitat - et ouvert aux partenaires du territoire, il a permis d'échanger sur les enjeux de l'habitat inclusif, de présenter les grands axes du PLH 2019-2025 et de mettre en lumière des exemples innovants de démarches collaboratives et partenariales.

### POURQUOI FAIRE DE L'HABITAT INCLUSIF ?

Parce que les personnes en situation de handicap souhaitent pouvoir choisir leur mode d'habitat et, si possible, les personnes avec qui le partager ; tout comme les personnes âgées, ayant au fil du temps des besoins spécifiques. Pour ces personnes, sans exclure d'autres usagers, la Métropole doit permettre des solutions en phase avec les politiques de l'habitat et de la santé au sens large, à l'échelle du territoire.

### L'HABITAT, VECTEUR DU MIEUX VIVRE DANS LA MÉTROPOLE.

Dans la transition entre l'hôpital et le domicile, lors d'une perte brutale d'autonomie, en cas de handicap lourd, pour lutter contre l'isolement... Comment proposer à toutes et tous un logement sécurisant et adapté à leur situation, qu'elle soit transitoire ou pérenne ? C'est toute la question de l'habitat inclusif.

## L'HABITAT INCLUSIF... CONCRÈTEMENT, C'EST QUOI ?

Alternative au logement ordinaire et à l'hébergement en institution, l'habitat inclusif permet de mener une vie autonome chez soi. Ces formes d'habiter, conçues dans un environnement adapté et sécurisé, facilitent ainsi l'inclusion sociale dans la Cité. L'habitat inclusif se caractérise par une grande diversité de formes de logements aux services associés multiples. L'offre se développe souvent dans le cadre d'initiatives accompagnées par la collectivité en lien avec les bailleurs sociaux et les acteurs associatifs.



# PLH 2019-2025 | Objectif qualité

Les priorités du Programme local d'habitat (PLH) 2010-2016 favorisaient l'accessibilité des parcs social et privé – par la production d'une offre dédiée et le travail sur l'accès au logement – avec une approche quantitative. En 2018, dans la perspective du PLH 2019-2025, une étude menée auprès de nombreux acteurs ressources du territoire a permis d'approfondir la connaissance du public concerné, de ses besoins et de l'offre existante. Ce prochain PLH franchira un cap qualitatif.



## VOUS AVEZ DIT PLH ?

Le Programme local de l'habitat définit - pour au moins six ans - les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement. Il fixe des objectifs favorisant le renouvellement urbain et la mixité sociale et améliorant l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées. Il assure une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements entre les communes et entre les quartiers d'une même commune.

« Souvent, lorsqu'une personne souffre de handicap, il lui est demandé de s'adapter aux lieux ou de les quitter. Ce n'est pas la vision de l'accessibilité universelle portée par la Métropole. Le logement adapté aux besoins de chacun constitue un sujet sociétal central, et nous sommes au cœur d'une compétence métropolitaine majeure. En matière d'habitat inclusif, notre bras armé est le Programme Local d'Habitat (PLH), qui permet d'engager les communes à répondre aux besoins des concitoyens. »

Jacques Garreau, Vice-président de Nantes Métropole - déplacements doux, continuités piétonnes et handicap

### Quelques données-clés

**10%**

de personnes en situation de handicap en France

**16%**

de la population métropolitaine a plus de 65 ans en 2014 (18 % au niveau national)  
Source INSEE 2014

La proportion de personnes en situation de handicap augmente avec l'âge avec une bascule à 50 ans, ces personnes étant concernées plus jeunes que la population dans son ensemble par la notion de vieillissement.



Fresque habitat inclusif

**100 %**  
de logements accessibles  
**À Nantes !**

La loi Elan en discussion au printemps 2018 et adoptée à l'automne est revenue sur la loi de 2005 qui fixait un objectif de 100 % de logements accessibles.

Sur son territoire, Nantes Métropole demandera aux bailleurs sociaux que 100 % des nouveaux logements sociaux construits soient accessibles. De la même façon, elle demandera aux promoteurs privés de construire 100 % de logements privés accessibles dans les projets urbains sous maîtrise publique (notamment en ZAC).

### Concrètement

Le PLH 2019-2025 fixe les objectifs de produire, en intégrant l'expertise d'usage :

- 10 à 20 logements supplémentaires d'habitat inclusif chaque année,
- 10% de logements adaptés au vieillissement et au handicap.

Voir page 6

## INSTITUTIONS ET DOMICILES

L'action dans l'hébergement appuie à la fois l'institution spécialisée et le maintien à domicile. Les objectifs :

- faire face au nombre restreint de places disponibles en institutions,
- développer l'offre de logements sociaux, aujourd'hui majoritairement adaptée au handicap moteur uniquement,
- rendre plus lisible l'offre d'habitat inclusif auprès de ses potentiels publics.

« Suite à une étude réalisée en 2017 sur les besoins en logements et en hébergement des personnes en situation de handicap, nous avons, en 2018, axé notre action sur l'élaboration du nouveau PLH. Deux tables rondes ont été menées avec les aménageurs, bailleurs sociaux, promoteurs, agences immobilières, services des villes et associations représentatives des personnes en situation de handicap, pour poser les enjeux et les besoins précis. Ce diagnostic a permis de faire prendre conscience à tous les partenaires, ou de leur rappeler, la nécessaire réponse à apporter aux besoins, par des actions partagées. Et parmi les actions 2019 à mettre en œuvre, l'une d'elles est le recensement de l'offre de logements adaptés dans le parc des bailleurs sociaux, connaissance nécessaire pour mieux répondre à la demande et pour identifier les besoins à développer par une nouvelle offre ».

Virginie Chahine, Direction de l'habitat, Département développement urbain, en charge du PLH à Nantes Métropole



© Patrick Garçon - NM



# L'habitat, appui solidaire et citoyen

Qu'il s'agisse de jeunes adultes en situation de handicap, de personnes confrontées à des maladies neurodégénératives, d'accidents de la vie ou encore de fragilité psychique, de nombreuses situations nécessitent un accompagnement. Les solutions d'habitat peuvent alors devenir de réels vecteurs pour faciliter le quotidien voire cheminer vers une stabilité.

## LIEUX DE VIE : LE RÉSIDENT AU CŒUR

Cherchant des alternatives à l'hospitalisation longue durée, des associations expérimentent des solutions d'habitat solidaires, dédiées aux personnes cérébro-lésées, aux personnes âgées et personnes en situation de handicap. C'est le cas de l'association **Familles Solidaires** qui les accompagne pour créer des immeubles aux logements spécifiques qu'ils imaginent eux-mêmes, et dont ils deviennent actionnaires. C'est ainsi qu'est né le projet K'Hutte à Strasbourg, et des expérimentations voient le jour avec Familles Solidaires et l'APAJH 44 dans la métropole.

« Une assistance à maîtrise d'ouvrage a été sollicitée, en vue de faire émerger un consensus. En construisant leur projet, les participants avaient la garantie d'une prise en compte spécifique de leur type de handicap. »

**Jean Ruch**, fondateur et co-dirigeant de Familles Solidaires

« Ce projet vise à développer notre autonomie et notre indépendance. Cela évite de nous couper de la réalité, nous permet d'obtenir des réponses au quotidien et de partager des moments de convivialité. Mon futur logement, je l'imagine plus moderne et plus adapté. Je l'imagine plus grand, ne serait-ce que pour éviter de le détériorer en circulant avec mon fauteuil électrique. À mes yeux, l'habitat inclusif permet de rester en contact avec l'extérieur tout en se sentant bien chez-soi. »

**Nelly Martin**, témoin souhaitant s'investir dans un projet d'habitat inclusif

## AUTONOME DANS SON LOGEMENT

Dans certains logements, des services d'aide humaine permettent de garantir la sécurité et l'autonomie 24h/24 de résidents au handicap moteur lourd. C'est le cas par exemple de la résidence **Les Tilleuls**, née du désir de ses habitants d'avoir leur propre logement. Lutte contre l'isolement, convivialité, respect du choix de vie : le programme bâti en partenariat l'Agence France Myopathie (AFM) et l'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) s'appuie sur ces fondamentaux mais évolue avec les besoins de ses occupants. Le succès des Tilleuls a ouvert la voie à un nouveau projet, lancé avec le soutien d'**Atlantique Habitations**.

## FACE AU VIEILLISSEMENT ANTICIPÉ

La déficience intellectuelle ou physique liée au vieillissement crée de réels besoins d'accompagnement, qui questionnent les rapports sociaux et la solidarité intergénérationnelle. Au sein des résidences Ker'âge, les personnes âgées sont mises en lien avec des voisins solidaires. Les locataires bénéficient ainsi de 8 heures d'aide et d'un accès aux services et activités de l'EHPAD Saint-Joseph à proximité. Le projet est porté par l'ADAPEI, avec la contribution de l'association Nantes Renoue.



© AFM

## HANDICAP PSYCHIQUE : LE LOGEMENT, VECTEUR DE STABILITÉ

Le handicap psychique s'accompagne souvent d'une forme d'exclusion sociale qui fait obstacle à la guérison - ou au mieux-être du patient. Solution d'habitat inclusif pour personnes confrontées à des troubles psychiques lourds, à des addictions et aux personnes en grande précarité, le programme **Un chez soi d'abord\*** attribue un logement de manière inconditionnelle. Il offre un accompagnement dédié : suivis médical, psychique ou administratif aident le résident à retrouver de l'estime de soi et à redevenir citoyen.

L'association L'Étape travaille, avec les acteurs du territoire (et avec le soutien de la Ville de Nantes), à un appel à projet qui sera concrétisé en 2019.

\* Le programme est porté par L'Étape, le CHU, le centre hospitalier Daumezon, et par les associations les Eaux Vives et Les Apsyades.

Aller + loin

Les actes du séminaire « Habiter inclusif » sont consultables en ligne : <https://cutt.ly/EhUUTV>





# Faciliter les cheminements

La réalisation du Schéma directeur d'accessibilité (SDA) flèche les besoins des usagers et pointe les priorités de mise en accessibilité des cheminements piétons sur les 24 communes. La Métropole s'en inspire pour coordonner avec les communes la programmation des travaux à réaliser.

## Le point sur...

### Les cheminements piétons sur Nantes Métropole

En concertation avec les associations représentant les personnes à mobilité réduite (PMR), 590 km d'itinéraires sur 2800 km de voirie à Nantes Métropole ont été déclarés comme prioritaires en matière d'accessibilité et de confort d'usage. L'objectif : garantir l'accessibilité des cheminements sur voirie entre des établissements (médico-sociaux, enseignement, services publics, etc.) et les stationnements ou jusqu'aux arrêts de transport en commun les plus proches.

Le diagnostic des itinéraires prioritaires a été affiné pour mesurer le niveau d'accessibilité des cheminements pour 3 situations :

- les personnes non marchantes
- les personnes mal marchantes
- les personnes aveugles et malvoyantes.

Pour les personnes mal marchantes (les personnes se déplaçant avec une poussette, avec une canne, etc.) :

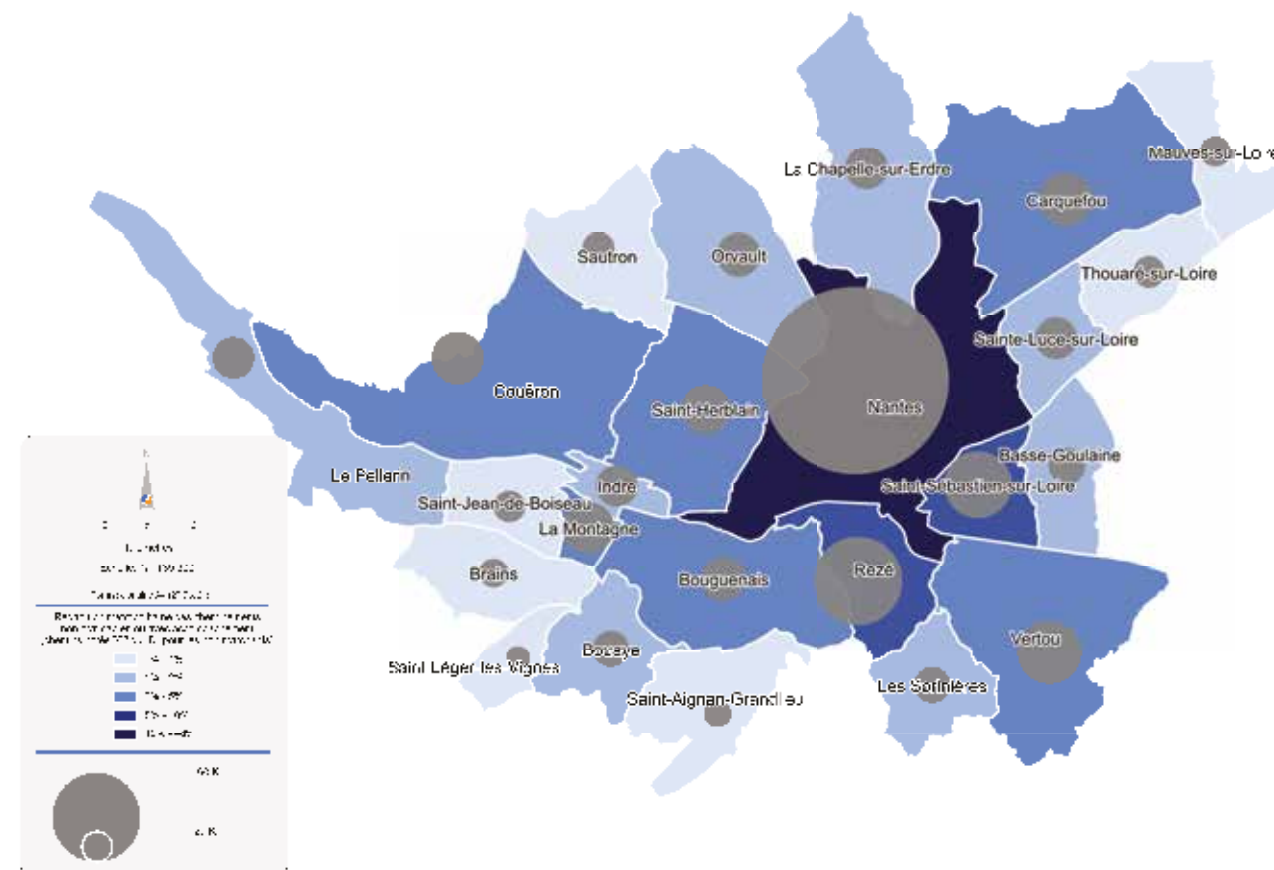
- 10,5 % des cheminements piétons prioritaires sont conformes
- 40 % sont non conformes mais praticables
- 49 % sont non conformes et nécessitent une assistance
- 0,5 % sont non praticables

### Le SDA, c'est quoi ?

Ce document stratégique a été adopté par délibération du Conseil métropolitain du 26 février 2016. Il se place à la croisée des enjeux d'accessibilité et de développement urbain. Voulu par la Métropole, ce SDA permet de dépasser l'obligation légale liée au Plan d'accessibilité voirie et espace public, et de donner une réalité à la notion de continuité de la chaîne de déplacements.

#### Ses enjeux :

- Penser la ville en tant que territoire accessible pour toutes et tous en s'appuyant notamment sur le concept d'accessibilité universelle
- Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap et tendre vers l'égalité réelle
- Avoir une approche globale afin d'assurer la continuité de la chaîne des déplacements
- Favoriser le déplacement des usagers à mobilité réduite



© Stephan Menoret - NM

### Carte de la répartition 2018

En 2018, Nantes Métropole a investi 1,76 millions d'euros pour la mise en accessibilité des cheminements piétons repérés comme prioritaires. Le budget attribué à l'échelle de chaque commune tient compte du kilométrage de cheminements identifiés comme non accessibles pour les personnes mal marchantes (personnes avec une canne ou une poussette, etc.).

Ces crédits se complètent avec les opérations de voirie programmées par ailleurs (aménagements divers) qui intègrent les enjeux d'accessibilité universelle et participent elles aussi à la mise en oeuvre du SDA.



# L'accessibilité **au cœur** des **grands projets urbains**

La métropole se construit en concertation avec les maîtres d'ouvrage des bâtiments à rénover et les associations d'usagers. Nantes Métropole joue un rôle de facilitatrice de territoire et garantit l'accessibilité des cheminements entre les projets urbains en mutation et l'environnement à proximité. Pour ses deux projets d'envergure en cours - la Gare SNCF et le CHU de Nantes -, elle convoque les associations représentant les personnes en situation de handicap afin de se concerter sur les besoins de ces publics spécifiques.



© Patrick Garçon - NM

## LA GARE DE NANTES

**Pendant les travaux, une démarche sur l'espace public**

### Des parcours-tests

La SNCF, la SEMITAN, Nantes Métropole, l'Association des Paralysés de France (APF) ont testé les différents parcours des secteurs de la gare en phase chantier, sur les accès nord et sud, afin de vérifier l'accessibilité pour tous les usagers. L'un des enjeux était d'affiner une signalétique directionnelle sur les chemins à privilégier, notamment pour les personnes à mobilité réduite. À l'approche de l'été 2018, cette action a permis d'anticiper les affluences de départs/arrivées en vacances.

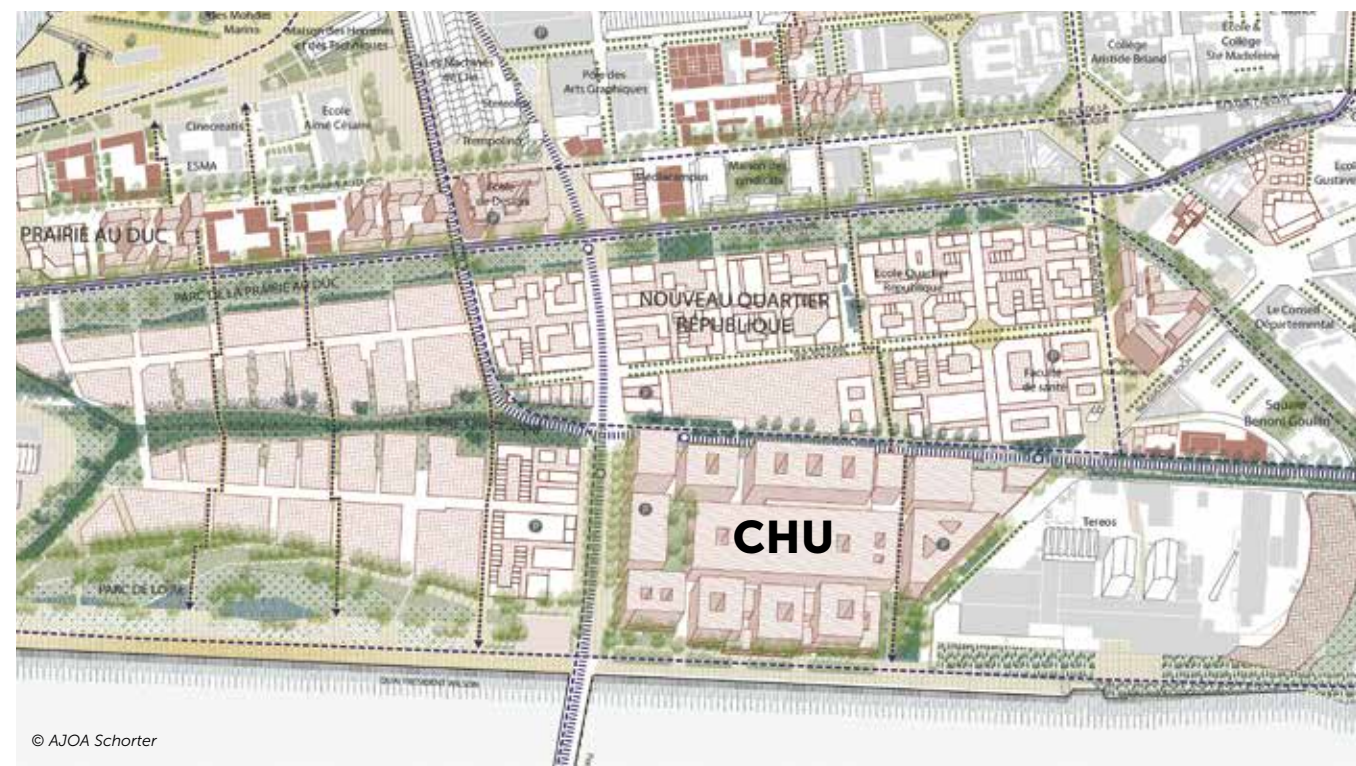
### Une cellule de veille

Une cellule de veille s'est constituée avec Jean-Pierre Chambon, riverain en fauteuil roulant et militant de l'APF. En lien constant avec la mission égalité de Nantes Métropole, il a pu faire part de ses remarques et difficultés en réaction aux travaux, et ce, en temps réel. Une démarche inédite qui a facilité les adaptations de manière très réactive, par exemple sur la signalétique.

### Le point de vue ...

« Pour le projet Gare SNCF, la démarche de co-construction s'est mise en place progressivement avec les associations, la Métropole et les maîtres d'oeuvre. En 2018, elle est devenue vraiment efficace et on parle à l'APF France Handicap de "triolet gagnant". En phase travaux, nous avons vérifié avec la mission égalité, tous les cheminements. Lorsqu'ils sont construits de manière provisoire, on pense aux piétons mais pas forcément avec des cannes ou en fauteuil. C'est pourtant nécessaire... Je suis référent accessibilité au niveau départemental, on me prévient donc souvent pour vérifier ou m'alerter sur des problèmes d'accessibilité ; pour la gare je préviens dès que je rencontre un problème. Le process permet d'alerter immédiatement et la semaine suivante c'est réglé. »

Jean-Pierre Chambon, militant associatif de l'APF France Handicap



© AJOA Schorter

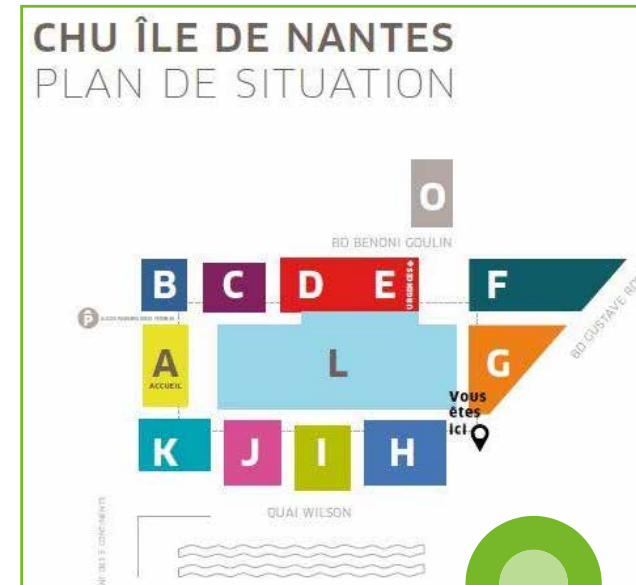
## LE CHU DE NANTES

**Une accessibilité concertée**

Le projet du nouveau CHU sur l'Île de Nantes est entré en phase de dépôt de permis de construire en juillet 2018. Il présente des enjeux d'accessibilité, sur plusieurs volets :

- rendre l'accueil du CHU accessible à tous les publics,
- faciliter le repérage et la circulation sur l'ensemble du site,
- faciliter l'accès en transports en commun ainsi que les cheminements depuis les places de stationnements ou les arrêts de bus et tramways,
- permettre à toutes et tous d'accéder aux futures chambres, notamment les personnes en situation de handicap.

Quatre associations siègent à la sous-commission départementale d'accessibilité sous l'égide de l'État (Préfecture et DDTM) : l'APAJH, l'AFM, APF France Handicap et l'Association Valentin Haüy. Elles ont demandé, avec l'avancée de ce projet métropolitain d'envergure, à être davantage associées pour partager leur expertise. Une rencontre a été programmée, dès janvier 2019, pour enrichir la démarche en amont du projet de construction.



### Vous êtes ici !

Une attention particulière est portée à la signalétique du futur bâtiment, pour orienter avec le maximum d'autonomie les différents publics et participer au confort des espaces. Un code couleur par bâtiment permet l'identification des espaces, des totems de repérage et des écrans dynamiques ponctuent le parcours pour faciliter la circulation. Ce dispositif est également pensé de manière plus globale sur l'environnement urbain proche.



# L'accessibilité du **bâti**

Les agendas d'accessibilité programmée (AD'AP) recensent le patrimoine à mettre en conformité avec les normes d'accessibilité, et permettent de planifier les travaux. Ceux-ci incluent notamment l'installation d'ascenseurs, de bandes d'éveil dans les escaliers, de guichets d'accueil adaptés... mais aussi d'une signalétique accessible à toutes et tous pour faciliter l'autonomie.



## Le Palais des Sports Beaulieu

Le Palais des Sports de Beaulieu, équipement d'envergure de la Métropole, a été mis en accessibilité et inauguré en 2018, avec des circulations et une signalétique repensées.

## OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Fin 2018

**63**

Etablissements recevant du public (ERP) accessibles sur 83

**5**

ERP rendus accessibles dans l'année

**1,9 M€**

investis en 2018

Objectif 2019

**66**

ERP/IOP (installations ouvertes au public) au total mis en accessibilité

**3**

ERP rendus accessibles dans l'année

**900 K€**

d'investis

**79,5 %**

c'est le pourcentage d'ERP accessibles prévus fin 2019, contre 55% en 2015

## Les lieux rendus accessibles en 2018 :

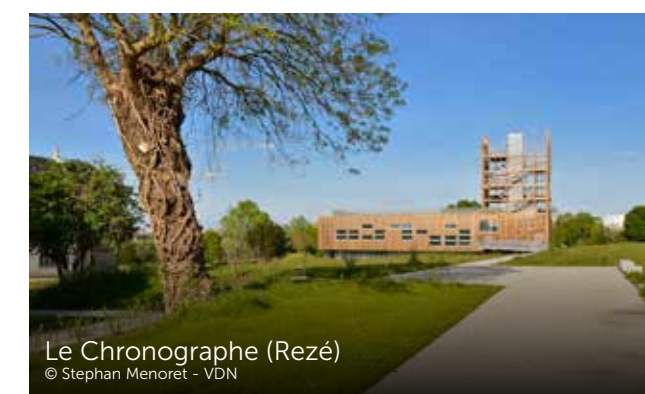
- Le Château des Ducs de Bretagne (interventions complémentaires)
- Le Musée Jules Verne
- Le Chronographe
- La Capitainerie du Port de Rezé
- Le Parking relais Morlière

## Les travaux en cours :

- Le Palais des Sports de Beaulieu (pour la 2<sup>ème</sup> phase)
- Le stade de la Beaujoire
- Le Centre José Arribas
- Les sanitaires publics (2 sites)



Le château des Ducs de Bretagne (Nantes)  
© Stephan Menoret - NM



Le Chronographe (Rezé)  
© Stephan Menoret - VDN



Musée Jules Verne (Nantes)  
© Patrick Garçon - NM



# La signalétique dans les équipements publics

Une signalétique universelle permet à tous les usagers, handicapés ou non, illettrés ou non, étrangers ou non, d'identifier les services publics et contribue à l'autonomie. Avec la démarche "Signalétique ERP", le groupe de concertation dédié a réalisé plusieurs outils : le *Guide de la signalétique universelle*, le catalogue *Des pictos pour identifier les ERP*, des pré-requis en matière de signalétique... La Métropole invite ainsi les actrices et les acteurs du territoire à s'appuyer sur le principe d'accès pour toutes et tous et remporte le Trophée APAJH 2018.

Nantes Métropole a obtenu le Trophée APAJH en décembre. Ce prix, décerné aux initiatives publiques ou privées pour l'accès et la participation à la vie sociale, culturelle et professionnelle des personnes en situation de handicap, a été remis à la Métropole pour la mise en oeuvre d'une signalétique universelle et accessible dans les Établissements recevant du public.



© Mission égalité - NM

## À L'EXTÉRIEUR : Favoriser le repérage

Un panneau ou totem aux abords du bâtiment indique le nom de l'ERP à proximité, avec un plan schématique, des codes couleurs similaires à ceux du bâtiment, et des pictogrammes pour préciser les usages.

## À L'INTÉRIEUR : Cohérence et sobriété

L'homogénéité et la continuité de la signalétique sont de mise : sur la dénomination des espaces, des services, des étages mais également sur les paliers de desserte à la sortie des ascenseurs. Faciliter la compréhension par des symboles, pictogrammes et fléchages clairs permet de garantir la visibilité, la lisibilité et la compréhension de toute signalétique directionnelle.

Les personnes en situation de handicap ont des attentes particulières, certains dispositifs d'information peuvent ainsi comporter une information visuelle, mais aussi tactile ou encore sonore. Des conseils d'utilisation et d'implantation sont également expliqués aux gestionnaires d'ERP pour faciliter la mise en place du dispositif, dans le souci d'une cohérence à l'échelle du territoire.

## Une couleur, un usage

Extrait du *Guide de la signalétique universelle*

Exemple de différenciation des usages par la couleur utilisée dans les gymnases Handisport de la Ville de Nantes :

- Sanitaires et vestiaires
- Interdit au public / réservé au personnel / danger
- Salles d'activités sportives et salles de réunion

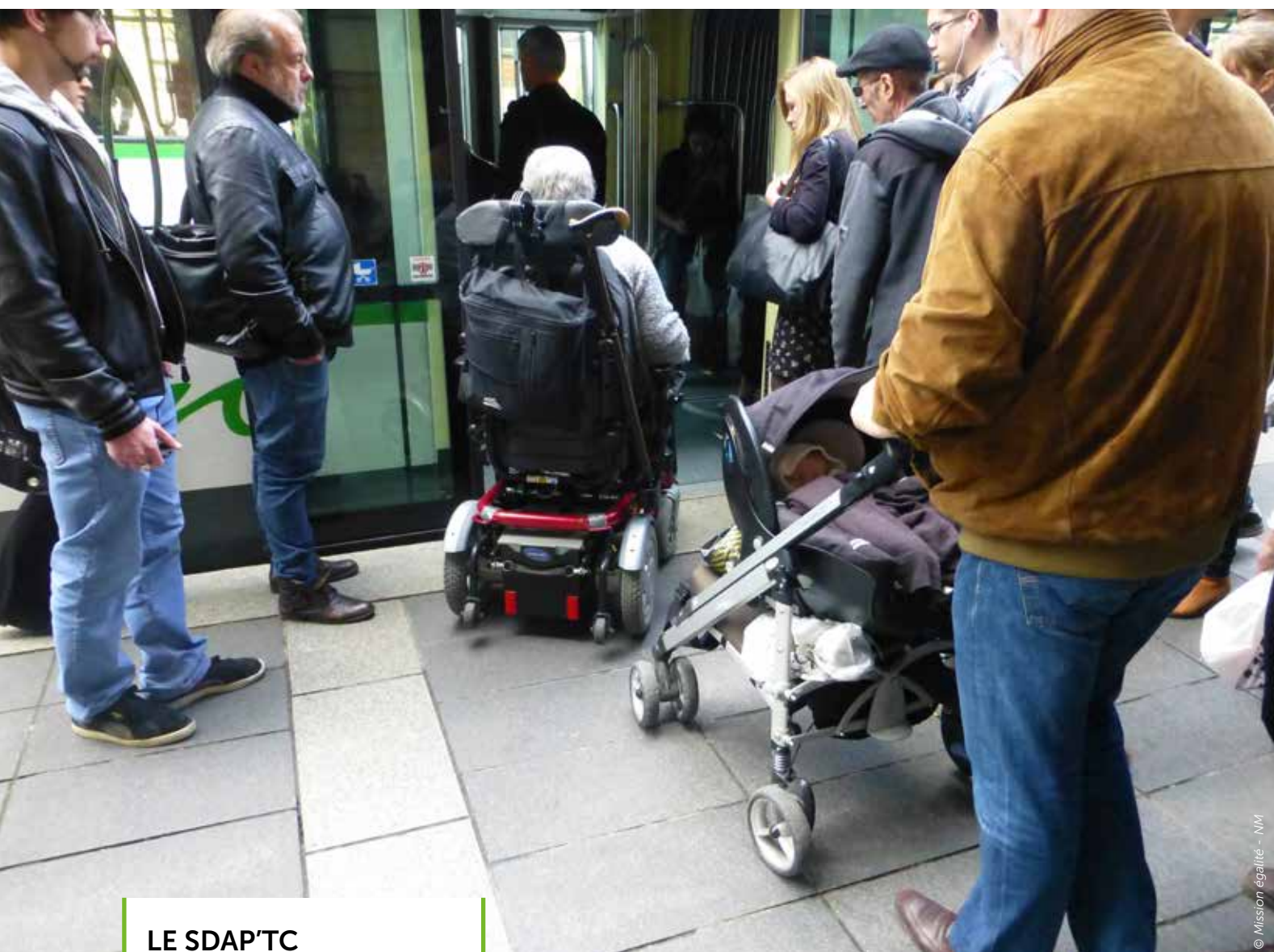


Distinction d'une salle réservée aux adultes, de sanitaires et d'une salle d'activité pour les enfants (école Mulotière)



# Transports **en commun**

Chacun doit pouvoir évoluer librement en ville. Nantes Métropole favorise l'accessibilité des transports en commun pour que toutes et tous puissent circuler simplement, mais aussi pour qu'une information lisible soit livrée à l'utilisateur notamment à l'arrêt de sa ligne.



## LE SDAP'TC

Le Schéma directeur d'accessibilité programmée des transports en commun constitue une feuille de route pour l'accessibilité des transports, de la recherche d'information au voyage lui-même. Il est arrivé à terme fin 2018.

© Mission égalité - NM



© Stephan Menoret - NM

De nombreux tests ont été réalisés en 2018 selon deux axes :

## UNE INFORMATION POUR TOUTES ET TOUS

La collectivité veille à informer les publics, en ligne par des éditions de supports adaptés et à l'arrêt de leur transport en commun dédié.

Quelques exemples : le site internet et l'application de la TAN, Destineo, ou encore la modernisation des abribus. Le renouvellement du mobilier urbain sera bientôt finalisé ; il permet de disposer, grâce à une télécommande universelle ou une application, d'une information spécifique : descriptions sonores, information visuelle en direct...








## L'ACCESSIBILITÉ DES TRANSPORTS

L'objectif de 80% d'arrêts accessibles a été atteint en 2018, le nouvel objectif 2024 : 90%

**100 %** La mise en accessibilité est intégrale sur les véhicules roulants de Nantes Métropole, bus, tramways, busways.

Une mise en accessibilité est programmée pour tous les véhicules affrétés (véhicules d'entreprises en contrat de sous-traitance avec la SEMITAN).

## Ce qui contribue à l'accessibilité de l'information complète à l'arrêt :

-  Le contraste des couleurs
-  Ne pas déformer le texte
-  Le respect des règles typographiques
-  La taille des caractères
-  La sobriété
-  L'homogénéité des noms d'arrêts
-  La cohérence entre les supports



# Futurs tramways : s'appuyer sur l'expertise d'usage

Pour penser les tramways de demain, une démarche participative a intégré des usagers et associations afin d'imaginer des véhicules en phase avec la diversité des besoins. Consultés en 2018, ces différents acteurs ont pu faire part de leurs expériences de voyages et procéder à de nombreux tests, avant de rédiger un carnet des attentes.

## LE TEMPS DE LA CONCERTATION

Cinq ateliers, de mai à septembre, ont réuni les citoyens ainsi qu'un représentant de la CMAU (Association Valentin Haüy). Les temps d'échange ont permis de proposer des réajustements tant sur l'esthétique que sur la fonctionnalité des nouvelles rames. Un carnet des attentes a ainsi été remis au designer des futurs tramways, mentionnant des éléments tels que l'environnement lumineux, les préconisations de couleurs et de matériaux ou encore des éléments de mobilier très concrets.

## LE TEMPS DE L'ENRICHISSEMENT

Lors d'une rencontre dédiée de la CMAU, les associations spécialisées (AFM, APF France Handicap, Association Valentin Haüy, Association Nous Aussi, CLISSAA, Handicap Acoustiques 44, MSRD, ORPAN) ont apporté des idées essentielles, telles que le contraste tactile de l'ouverture de la porte pour les personnes malvoyantes, des points de préhension sur les barres d'appui adaptés à tous, la différenciation de couleur entre les barres et le sol pour mieux se repérer ou encore l'orientation des écrans lumineux pour que l'information soit lisible, que l'on soit grand, petit, debout ou en fauteuil.

L'augmentation du parc de véhicules TAN vient compléter l'extension du réseau. Elle répond au besoin de renouveler certains matériels et de développer la capacité d'accueil des trams. Le cahier des charges sera finalisé début 2019 et la nouvelle génération de tramways sillonnera le territoire dès 2022.

### Des tests programmés

Des sessions de test sont prévues avec la CMAU sur les ebusway, bientôt en circulation.

## TRAM2DEMAIN

en chiffres :

**+20 %**  
de capacité

**46**  
rames en fin de vie renouvelées

**61**  
nouvelles rames

**100 %**  
accessible et confortable

Nouveaux parcs en  
**2022**

# Le transport à la demande pour les personnes en situation de handicap

Le dispositif **PROXITAN** est proposé aux personnes en situation de handicap. Ce service est plébiscité mais confronté à plusieurs défis - comme l'augmentation du nombre de voyages annuels, la saturation du réseau aux heures de pointe et l'augmentation du coût du dispositif pour la collectivité.

Nantes Métropole a donc engagé une évaluation participative, associant les représentants d'associations avant de renouveler son contrat de délégation de service public (DSP) sur les transports : le service est-il adapté aux besoins ? Quelle complémentarité entre Proxitan et le réseau classique de transports en commun ? Dans quelle mesure favorise-t-il les déplacements des personnes à mobilité réduite dans leur vie quotidienne ?

## UNE SYNTHÈSE DE LA DEMARCHE

Les cahiers de l'évaluation pointent plusieurs critères d'évolution nécessaires pour désengorger la fréquentation de ces services, en améliorant, entre autres, l'accessibilité des autres offres du territoire. Une montée en accessibilité du réseau semblant indispensable, elle fait partie des recommandations émises et transmises aux acteurs en juin 2018.

Parmi les actions phares qui en découlent :

- **Une formation de l'ensemble des agents**  
Afin de garantir la qualité de service pour les personnes en situation de handicap, il est proposé de former 2 100 agents en 5 ans. La SEMITAN a invité la CMAU à participer à la conception de la formation pour une prise en compte des différents handicaps.
- **Un dispositif d'accompagnement des usagers en expérimentation**  
Prendre les transports en commun n'est pas toujours facile... Certains handicaps, comme la déficience visuelle, peuvent nécessiter un accompagnement spécifique. Une réflexion globale et des expérimentations sont en cours afin de concevoir le dispositif adéquat.
- **L'évolution de l'offre Proxitan**  
Une concertation a été menée pour faire évoluer les véhicules actuels. Un test a été réalisé le 14 septembre 2018 en vue de nourrir un cahier des charges.

**14 véhicules sont renouvelés sur 32**

Un test des nouveaux véhicules Proxitan est réalisé le 9 janvier 2019





**Directrice de la publication**

Johanna Rolland

**Rédacteur en chef**

Jacques Garreau

**Réalisation**

Mission égalité Ville de Nantes - Nantes Métropole

**Conception éditoriale, rédaction**

De l'autre côté du miroir, EloA

Merci aux contributrices et contributeurs de ce rapport

**Création maquette**

Double Mixte

**Adaptation, exécution maquette**

Centre d'édition Nantes Métropole

**Infographie**

Moswo



**MISSION ÉGALITÉ**

2 avenue Carnot

44923 Nantes Cedex 9

Tél. 02 40 99 33 05

[mission.egalite@nantesmetropole.fr](mailto:mission.egalite@nantesmetropole.fr)





